

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MAI 2012

PRESENTS : LAPOIRIE Catherine, HOSCHAR Jacky, DEKHAR Nadia, LALLIER Solange, BESOZZI Daniel, LAUGEL Pierre

ABSENT EXCUSE : HOZE Michel procuration à LAUGEL Pierre

ORDRE DU JOUR

1. **GESTION DU MULTI-ACCUEIL** : Avenant au contrat d'affermage Croix Rouge Française
2. **GESTION DU MULTI-ACCUEIL** : Convention de partenariat PSA site de Trémery
3. **SECTEUR JEUNESSE** : Tarification rentrée scolaire 2012/2013
4. **DIVERS**

POINT 1 : GESTION DU MULTI-ACCUEIL

Avenant au contrat d'affermage Croix Rouge Française :

Le contrat d'affermage signé en date du 31 mai 2010 prévoit, à l'article 19, la possibilité d'établir une valeur locative annuelle du bâtiment occupé par la Croix Rouge Française, dans le cadre de sa délégation de service public, par avenant.

A ce titre, dans le cadre du nouveau Contrat Enfance et Jeunesse 2012-2015, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **De fixer** le montant de la valeur locative annuelle à 108 635 €, révisable annuellement,
- **D'autoriser** la Présidente à signer l'avenant correspondant.

POINT 2 : GESTION DU MULTI-ACCUEIL

Convention de partenariat PSA Site de Trémery :

Compte tenu que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ne permet plus à une entreprise privée d'être signataire d'un Contrat Enfance et Jeunesse en partenariat avec un établissement public ;

Compte tenu que le Contrat Enfance et Jeunesse signé avec l'entreprise PSA – site de Trémery est arrivé à échéance au 31/12/2011 ;

Compte tenu que l'entreprise PSA - site de Trémery n'est plus en mesure de signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015 ;

Le Comité Syndical décide à l'unanimité:

- **De dénoncer** la convention de réservation de places dans l'établissement multi-accueil de la Petite-Enfance du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite signé en date du 30/06/2010 ;
- **D'établir** une nouvelle convention pour la réservation de places dont le droit d'entrée est fixé à 3 150€ / an / berceau ;
- **De fixer** le nombre maximum de places réservées à 10 en horaires journaliers.
- **Donne pouvoir** à la Présidente de signer ladite convention

POINT 3 : SECTEUR JEUNESSE

Tarification rentrée scolaire 2012/2013 :

Dans le cadre des activités du secteur jeunesse, le Comité Syndical décide à l'unanimité:

- **D'actualiser** le prix du repas conformément à la proposition de la société SODEXO à 3,18 € HT soit 3,35 € TTC.
- **D'actualiser** le prix du goûter conformément à la proposition de la société SODEXO à 0,49 € HT soit 0,52 € TTC.
- **De fixer** les nouveaux tarifs de la manière suivante :

Tarification périscolaire-cantine à compter de septembre 2012:

QF	MATIN	REPAS+GARDE	SOIR
<9000	0,35 €	4,60 €	1,60 €
9001 à 12000	0,70 €	4,95 €	2,00 €
12001 à 16000	1,05 €	5,30 €	2,70 €
>16001	1,40 €	5,65 €	3,20 €

Tarification centres aérés petites et grandes vacances à compter de septembre 2012 :

QF	Tarif par journée avec repas
< 9 000	11 €
9 001 à 12 000	14 €
12 001 à 16 000	17 €
> 16 001	20 €

Tarification Mercredis Educatifs à compter de septembre 2012 :

QF	Journée avec repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas
< 9 000	9 €	6 €	3 €
9 001 à 12 000	11 €	8 €	4 €
12 001 à 16 000	14 €	9 €	5 €
> 16 001	17 €	11 €	7 €

- **De maintenir** la dégressivité de 10% par enfant supplémentaire actée dans la délibération du 1^{er} juillet 2009, les dispositions restant inchangées.

POINT 4 : DIVERS

- Point sur l'avancée de l'étude de faisabilité du bâtiment Accueil Loisirs d'AY SUR MOSELLE : présentation de la pré-maquette et du coût prévisionnel